

**PROTOCOLE N°216  
DU COMITE DE NEGOCIATION  
POUR LES SERVICES DE POLICE  
DU 27 JUIN 2007**

**Conclusion des négociations**

**L'autorité confirme qu'elle continuera le projet d'arrêté royal visant l'augmentation de la capacité des services de police, comprenant e.a. l'introduction du "boni-santé". Le projet sera maintenant soumis à l'avis du Conseil d'Etat (avis dans les 30 jours) après quoi les Ministres concernés (L'Intérieur et la Justice) le présenteront à la signature Royale.**

**PS : Le boni-santé contient l'allocation de fin de carrière**